



Communiqué de presse

RÉFORME DU QUALIFIANT : LA PROVINCE DE HAINAUT EN APPELLE AU DIALOGUE

Le Collège provincial a pris connaissance ce 19 décembre 2024 des conséquences que pourraient avoir la mise en œuvre du décret programme relatif à l'enseignement voté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'analyse de ce dossier par la Direction générale de l'enseignement provincial montre que les établissements dispensant de l'enseignement qualifiant de plein exercice, leur personnel et leurs élèves, pourraient être impactés.

La fermeture des 7èmes technique de qualification, prévue dans le décret-programme, signifiera la fin de quelques options dans des filières porteuses de l'enseignement provincial dès la rentrée 2025. La non prise en compte des élèves majeurs dans le calcul de la population scolaire pourrait par ailleurs avoir des conséquences supplémentaires sur le calcul des charges de cours.

Constituant l'un des pouvoirs organisateurs les plus importants du qualifiant dans l'espace Wallonie-Bruxelles, la Province de Hainaut s'interroge donc sur les éventuelles conséquences tant pour l'emploi que pour les élèves.

Particulièrement attachée à la qualité de son encadrement et aux perspectives d'avenir à réserver à ses élèves, la Province de Hainaut lance donc un appel au dialogue.

Devant l'importance de ces enjeux, le Collège provincial souhaite que se tienne dans les meilleurs délais une rencontre entre son Député en charge de l'enseignement secondaire et la Ministre Glatigny.

PFAS : LA RÉGIE PROVINCIALE « HAINAUT SÉCURITÉ » SE MOBILISE EN FAVEUR
D'UN PLAN COMPLET D'ASSAINISSEMENT

Depuis la crise des PFAS, les autorités provinciales sont particulièrement attentives aux produits utilisés dans le cadre des formations pratiques dispensées sur le site de la Régie provinciale Hainaut Sécurité à Lens. La délimitation d'une zone polluée d'environ 25 ares impactant deux agriculteurs à proximité est la résultante malheureuse d'activités de formation menées avec les pompiers auxquelles il a été mis fin depuis plus de sept ans. A cette époque, les conséquences de l'utilisation de mousses par les pompiers n'étaient pas signalées comme potentiellement dangereuses.

Les responsables de la RPA Hainaut Sécurité comprennent les difficultés que cela cause aux agriculteurs et souhaitent les accompagner au mieux pour les rassurer ainsi que la population locale.

Depuis juillet 2022, plus d'un an avant la crise des PFAS, la Régie applique les recommandations issues d'une étude commanditée auprès de BTEE, expert agréé en gestion des sols pollués. En concertation avec ce consultant, la Régie a procédé à une inspection visuelle rigoureuse des puits, de ses réseaux de collecte des eaux et d'évacuation des boues. Des analyses scientifiques et des interventions ont été menées sur le terrain, parmi lesquelles l'exécution de forages, en vue de réaliser un plan complet d'assainissement. D'une manière générale, ce sont plus de 200 000 € qui ont été investis depuis 3 ans au profit des problématiques liées à l'environnement.

Le Collège provincial du Hainaut souhaite voir la RPA continuer en ce sens avec la Direction wallonne de l'Assainissement des Sols et avec BTEE. Des contacts sont en cours pour la poursuite des travaux de dépollution par des sociétés spécialisées. En collaboration avec les agriculteurs concernés, ces différents partenaires procéderont à un balisage précis des zones non cultivables pour faciliter leurs travaux futurs.

CONSEIL PROVINCIAL : LES COMMISSIONS SONT CONSTITUÉES

Le Conseil provincial du Hainaut, réuni le 19 décembre, a voté les délégations accordées au Collège en matière de personnel, d'octroi de subventions et de marchés publics.

Il a également validé la composition des commissions chargées de l'examen des dossiers préalablement à leur passage en séance publique.

Le Code de la Démocratie locale stipulant que le nombre de commissions doit correspondre au nombre des Députés composant l'Exécutif, elles seront désormais quatre au lieu de cinq. La première commission, présidée par

Angélique Maucq (PS) examinera les dossiers liés à l'enseignement et à la formation. La deuxième commission, présidée par Lionel Pistone (Les engagés) traitera des dossiers de l'action sociale, du tourisme social et des relations extérieures. La troisième commission, présidée par Etienne Lenfant (MR), rassemblera les matières liées au développement territorial : cours d'eau, environnement, promotion de la santé, tourisme. Enfin, la quatrième commission, dont la présidence est assurée par Daniel Senesael (PS), sera dédiée à la culture, à la communication, à la stratégie et aux services d'appui (Ressources humaines, Informatique, Finances, Patrimoine et abords). C'est au travers de ces différentes commissions que seront présentés et expliqués les dossiers de subvention, comme s'y est engagé le Président du Collège provincial Eric Massin.

Cette séance du 19 décembre a également été marquée par la prestation de serment de deux Conseillers provinciaux : Géraldine Dujardin (PS) pour le district de La Louvière et Marc Castel (MR) pour le district de Tournai.